

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation :

09 décembre 2024

Date d'affichage :

09 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Absents : 5

Exclus : 0

Etaient présents :

Mesdames COTREZ Sabrina – HERBIN Melody et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame BAFCOPS Marie-Catherine a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

Monsieur DUROSIER Albert a donné pouvoir à M. ROUSSEL Régis.

Absentes excusées :

Mesdames BRZEZINSKI Régine et CHOQUET Justine.

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le treize Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Monsieur SZATAN Michel est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024/05/04

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune, adopté en séance de Conseil Municipal du 10 février 2023,

Vu la délibération n° 2024/03/09 du 15 avril 2024 portant création d'autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP, pour le montage du projet de Requalification du centre bourg RD 205,

Le montant de l'autorisation de programme a été fixé à 1 185 580 € TTC. Le rythme de mandatement a été estimé à 550 000 € sur 2024 puis 635 580 € en 2025.

L'échéancier de paiement doit être revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'actualiser la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de requalification du centre bourg RD 205 ainsi que détaillé ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215901927-20241213-2024_05_04-DE



Montant global de l'AP : 1 185 580 € TTC

Opération 24-01 Requalification du centre bourg RD 205	Exercice 2024	Exercice 2025	TOTAL Autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	182 021 €	1 003 559 €	1 185 580 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

